

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à Hôtel de Ville, au 453 rue St-Denis, le 3 août 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-440, intitulé :

Règlement 26-440 décrétant une dépense de 1 089 500 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de construction du réservoir d'emmagasinement d'eau potable

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 24 août 2026



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier